VILLE DE pully

Municipalité

PRÉAVIS AU CONSEIL COMMUNAL
N° 12-2022

SÉANCE DU 22 JUIN 2022

Comptes année 2021

Responsabilité(s) du dossier :

- Direction de l'Administration générale, des finances et des affaires culturelles
  M. G. Reichen, Syndic

TABLE DES MATIÈRES

1. Objet du préavis 3
2. Analyse des charges de fonctionnement 4
2.1. Les charges maîtrisables 5
2.2. Les charges non maîtrisables 8
2.2.1. Intérêts passifs 12
2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités 13
2.3. Les charges internes 15
2.4. Analyse des charges 18
3. Analyse des revenus de fonctionnement 19
3.1. Les revenus fiscaux 20
3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune 22
3.1.2. Impôt à la source 23
3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers 23
3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés 24
3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés 26
3.1.6. Droits de mutation 27
3.1.7. Impôts sur les successions et donations 27
3.1.8. Part aux gains immobiliers 28
3.2. Les revenus fiscaux 30
3.3. Les revenus internes 32
3.4. Analyse des revenus – Récapitulation 34
4. Analyse des charges et des revenus – Récapitulation 36
5. Autofinancement 37
6. Communication 38
7. Programme de législature 38
8. Conclusions 39

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux,

1. Objet du préavis

L'établissement des comptes 2021 a été exécuté conformément au Règlement sur la comptabilité des communes et au plan comptable qui en fait partie intégrante.

Par conséquent, les comptes 2021 de notre Commune présentent un excédent de charges (déficit) d'environ CHF 1.0 mio.

Tableau comparatif des charges et des revenus entre les comptes 2021, le budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires), les comptes 2020 et les comptes 2019 :

	Comptes 2021	**Budget 2021**	**Comptes 2020**	**Comptes 2019**
Total des charges (avant amortissement découvert)	164'262'855.11	173'807'500.00	163'570'413.81	170'994'274.13
Total des revenus	-163'287'878.58	-156'517'200.00	-156'728'283.36	-160'257'855.40
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant amortissement découvert)	**974'976.53**	**17'290'300.00**	**6'842'130.45**	**10'736'418.73**
Attribution bénéfice à amortissement découvert	0.00	0.00	0.00	0.00
Résultat (+) Déficit (-) Bénéfice (avant utilisation du bénéfice)	**974'976.53**	**17'290'300.00**	**6'842'130.45**	**10'736'418.73**

Ainsi, le déficit de CHF 974'976.53 réalisé dans le cadre de l'exercice 2021 a été porté en diminution du capital figurant au passif du bilan.

Par conséquent, le montant du capital de notre Commune se présente de la manière suivante :

• fortune communale – Capital au 1er janvier 2021	CHF	13'580'774.76
• excédent de charges (déficit) de l'exercice 2021	CHF	-974'976.53
Fortune communale – Capital au 31 décembre 2021	**CHF**	**12'605'798.23**

Il est à noter que le budget 2021 a été complété de deux séries de crédits supplémentaires présentées au Conseil communal :

Libellé	Impact sur le total des charges (en CHF)	Impact sur le total des revenus (en CHF)	Impact sur le résultat (en CHF)
Crédits supplémentaires, 1ère série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 23.06.2021	177'300.00	30'000.00	-147'300.00
Crédits supplémentaires, 2ème série, adoptés par le Conseil communal lors de la séance du 24.11.2021	596'500.00	175'000.00	-421'500.00
Total des crédits supplémentaires demandés sur l'exercice 2020	**773'800.00**	**205'000.00**	**-568'800.00**
Montants selon le budget 2021 voté par le Conseil communal lors de la séance du 09.12.2020	**173'033'700.00**	**156'312'200.00**	**-16'721'500.00**
Budget 2021 après crédits supplémentaires	**173'807'500.00**	**156'517'200.00**	**-17'290'300.00**

Ainsi, le budget 2021, corrigé des demandes de crédits supplémentaires, prévoit un excédent de charges (déficit) de l'ordre de CHF 17.3 mios.

Par conséquent, les tableaux comparatifs figurant dans le présent préavis comprennent les crédits supplémentaires sur le budget 2021, car ces derniers concernent une correction du budget voté par le Conseil communal.

2. Analyse des charges de fonctionnement

Les charges de fonctionnement peuvent être distinguées en trois catégories :

- les charges maîtrisables ;
- les charges non maîtrisables ;
- les charges internes.

2.1. Les charges maîtrisables

Ce dont celles sur lesquelles la Municipalité exerce un véritable contrôle et peut ainsi prendre des mesures appropriées afin de les contenir dans des proportions acceptables :

Les charges maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux autorités et personnel ;
- charges relatives aux achats de biens, services et marchandises ;
- charges relatives aux aides et subventions.

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2021 et le budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2021	Budget 2021	Ecarts	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	**30'182'921.14**	30'971'500.00	-788'578.86	-2.5%
Biens, services et marchandises	**21'002'199.96**	22'569'800.00	-1'567'600.04	-6.9%
Aides et subventions	**5'972'145.70**	6'811'400.00	-839'254.30	-12.3%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	**57'157'266.80**	**60'352'700.00**	**-3'195'433.20**	**-5.3%**

Il est intéressant de constater que par rapport au budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires), les charges maîtrisables ont diminué d'un peu moins de CHF 3.2 mios, soit une baisse de 5.3%.

Les charges relatives aux autorités et personnel sont inférieures à ce que prévoyait le budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires) (-2.5%). Cet écart est principalement dû aux raisons suivantes :

- recours moins important à du personnel auxiliaire ;
- les jetons de présence dédiées aux différentes commissions ont été moins importants que prévu ;
- les frais de formation ont été moins importants que prévu ;

En ce qui concerne les achats de biens, services et marchandises, nous notons une baisse de 6.9% par rapport au budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette réduction se répartit de la manière suivante, selon le type de charges :

➢ imprimés et fournitures de bureau	-	CHF	0.1 mio
➢ achats de mobilier , matériel et machines	-	CHF	0.2 mio
➢ achats et consommation d'eau	-	CHF	0.1 mio
➢ entretien des bâtiments	-	CHF	0.2 mio
➢ entretien des canalisations	-	CHF	0.1 mio
➢ frais de réceptions et de manifestations	-	CHF	0.2 mio
➢ honoraires et frais d'expertises	-	CHF	0.7 mio
Total diminution achats de biens, services et marchandises	**-**	**CHF**	**1.6 mios**

Notons également une diminution des charges relatives aux aides et subventions (-12.3%) par rapport au budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires). Cette diminution provient en grande partie de la baisse de notre soutien en faveur des animations culturelles due à la situation sanitaire (COVID-19), des aides et subventions en lien avec la prévoyance sociale, de la subvention en faveur de la Fondation de l'enfance et la jeunesse (FEJ) et des diverses aides sociales communales.

La participation de notre Commune au financement de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse (FEJ) se présente de la manière suivante :

Structures	Comptes 2021	Budget 2021	Ecarts (en CHF)	Ecarts (en %)
Nurserie la Tourterelle	381'509.60	332'000.00	49'509.60	14.9%
Nurserie des Alpes	291'091.87	300'000.00	-8'908.13	-3.0%
Garderie du Parc	184'064.30	240'000.00	-55'935.70	-23.3%
UAPE Les Copains	221'361.14	284'000.00	-62'638.86	-22.1%
UAPE Les Alpes	223'698.92	184'000.00	39'698.92	21.6%
Espace jeunes	111'372.70	360'000.00	-248'627.30	-69.1%
Fondation enfance et jeunesse	1'297'090.65	1'012'000.00	285'090.65	28.2%
Garderie du Coteau	123'522.00	132'000.00	-8'478.00	-6.4%
UAPE Fontanettaz	174'944.23	204'000.00	-29'055.77	-14.2%
APEMS de Loth	217'649.74	224'000.00	-6'350.26	-2.8%
APEMS La Parenthèse	118'664.03	120'000.00	-1'335.97	-1.1%
UAPE l'Appart	225'430.72	172'000.00	53'430.72	31.1%
UAPE La Bulle	-143'041.38	0.00	-143'041.38	
APEMS Le Cube	215'173.85	200'000.00	15'173.85	7.6%
Garderie La Canopée	138'525.97	236'000.00	-97'474.03	-41.3%
Total participation communale	**3'781'058.34**	**4'000'000.00**	**-218'941.66**	**-5.5%**

Ainsi, nous constatons que la participation de notre Commune au financement des activités de la Fondation pour l'enfance et la jeunesse est inférieure d'un peu moins de CHF 220'000.00 par rapport au montant prévu au budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires).

Tableau comparatif des charges maîtrisables entre les comptes 2021 et les comptes 2020 :

Intitulé	Comptes 2021	Comptes 2020	Ecarts	Ecarts (en %)
Autorités et personnel	**30'182'921.14**	30'255'242.36	-72'321.22	-0.2%
Biens, services et marchandises	**21'002'199.96**	20'837'562.31	164'637.65	0.8%
Aides et subventions	**5'972'145.70**	5'777'088.13	195'057.57	3.4%
TOTAL DES CHARGES MAITRISABLES	**57'157'266.80**	**56'869'892.80**	**287'374.00**	**0.5%**

Par rapport à l'année 2020, les charges maîtrisables accusent une légère augmentation de 0.5%.

Comparées à l'année 2020, les charges relatives aux autorités et au personnel sont en très légère diminution de 0.2%.

En ce qui concerne les charges relatives aux achats de biens, services et marchandises, on constate une légère progression de 0.8% par rapport aux comptes de l'année 2020. Ceci s'explique essentiellement par la hausse des achats et consommation d'électricité, des achats et consommation de combustibles, des diverses diminutions de stocks, des entretiens des bâtiments et des frais d'honoraires et d'expertises.

Les aides et subventions sont, quant à elles, en progression de 3.4% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclement des comptes 2020. Cette hausse provient essentiellement de la création de nouvelles places d'accueil de jour en faveur des enfants.

Ainsi, les charges maîtrisables réalisées dans le cadre du bouclement des comptes 2021 sont en très légère augmentation de 0.5% par rapport aux comptes 2020. Cela démontre bien les efforts importants réalisés par l'ensemble de l'Administration communale afin de limiter ses charges à un niveau le plus bas possible.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges maîtrisables depuis l'année 2003 :

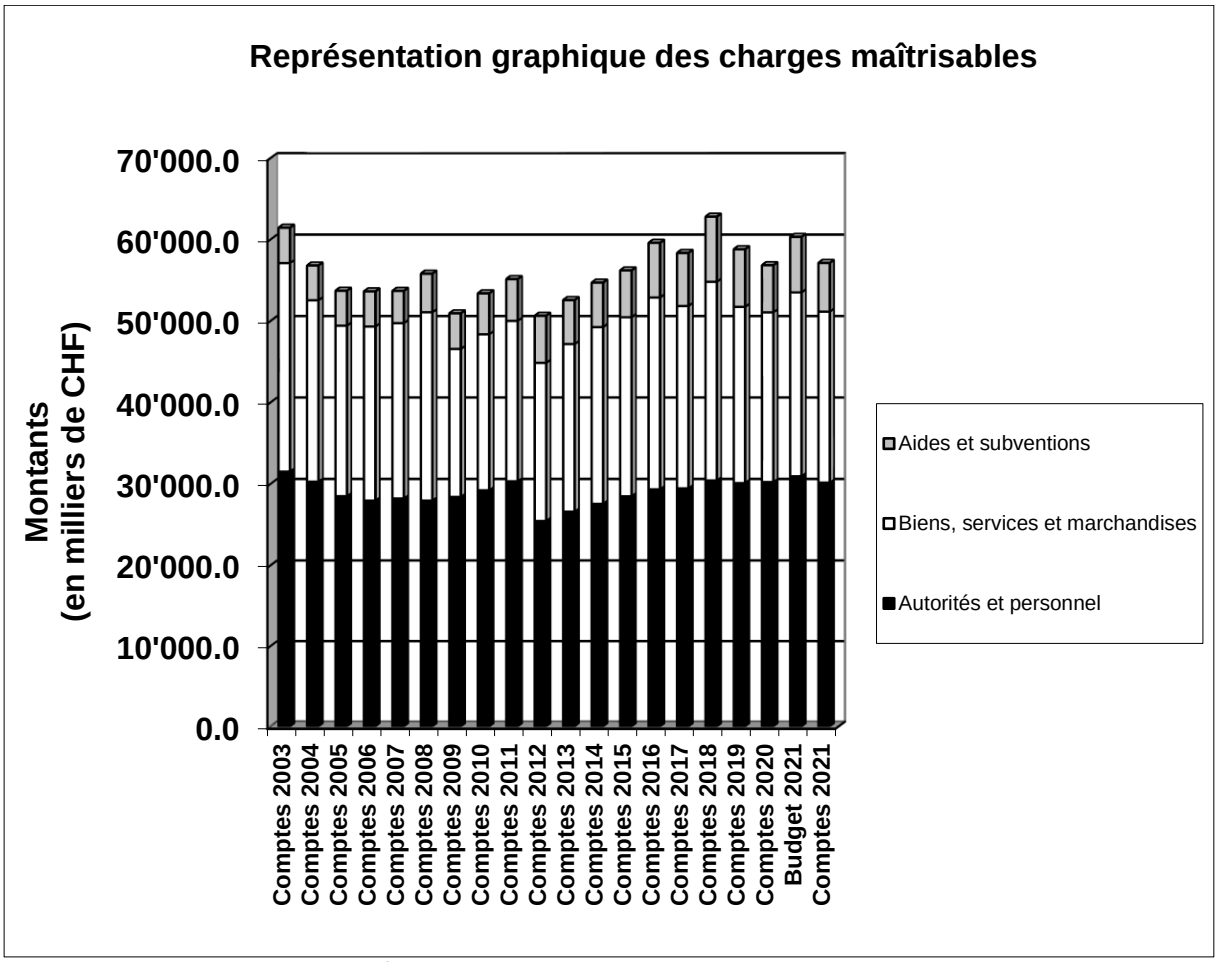

Dès l'année 2012, charges maîtrisables sans la police (création association intercommunale).

2.2. Les charges non maîtrisables

Ce sont celles sur lesquelles la Municipalité n'exerce pas un véritable contrôle. Par conséquent, ces charges ne peuvent pas faire l'objet de mesures de rationalisation des coûts.

Les charges non maîtrisables sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux intérêts passifs ;
- charges relatives aux amortissements sur les investissements ;
- charges relatives aux remboursements, aux participations et aux subventions à des collectivités publiques (reports de charges cantonales).

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2021 et le budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2021	Budget 2021	Ecarts	Ecarts (en %)
Intérêts passifs	**825'387.48**	1'362'000.00	-536'612.52	-39.4%
Amortissements	**6'164'648.43**	6'115'600.00	49'048.43	0.8%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	**89'212'943.73**	95'163'000.00	-5'950'056.27	-6.3%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	**96'202'979.64**	**102'640'600.00**	**-6'437'620.36**	**-6.3%**

Nous observons une nette diminution de 39.4% des intérêts passifs par rapport à ce qui a été prévu dans le budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette baisse s'explique pour l'essentiel par des conditions de prêts extrêmement intéressantes su le marché des emprunts ainsi que par une stagnation du niveau de l'endettement communal.

Les amortissements sont légèrement supérieurs de 0.8% à ce qui a été prévu dans le budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires). Ceci s'explique essentiellement par des amortissements de créances plus importants que prévus.

Les remboursements, participations et subventions à des collectivités publiques sont inférieurs de 6.3% à ce qui a été prévu dans le budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires).

Cette diminution provient pour l'essentiel du décompte final 2020 de la péréquation qui nous a été favorable d'environ CHF 4.9 mios. En effet, ce dernier montre un résultat qui se présente de la manière suivante :

- Décompte final sur la facture sociale (diminution) CHF (4.4 mios)
- Péréquation direct horizontale (montant net) (dim.) CHF (0.5 mio)
- Décompte final de la réforme policière (diminution) CHF 0.0 mio
- **Résultat décompte final 2021 péréquation cantonale** **CHF (4.9 mios)**

Malgré le recours au Tribunal Fédéral, le décompte final de l'année 2020 a été comptabilisé dans les comptes 2021. En effet, le Canton nous a intégralement versé la somme d'environ CHF 4.9 mios et par conséquent, nous sommes dans l'obligation de comptabiliser ce montant dans nos comptes.

La Municipalité a décidé, avec l'appui du Conseil communal, de surseoir au paiement du 4ème acompte de la facture sociale 2021. Néanmoins, cette facture a été comptabilisée dans les comptes de l'année 2021 et, par conséquent, le 4ème acompte est inclus dans les comptes 2021, mais n'a toujours pas été payé.

De plus, nous constatons que notre participation au financement de la police intercommunale (ASEL) est inférieure d'environ CHF 0.9 mio par rapport à ce qui a été prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2021.

Tableau comparatif des charges non maîtrisables entre les comptes 2021 et les comptes 2020 :

Intitulé	Comptes 2021	Comptes 2020	Ecarts	Ecarts (en %)
Intérêts passifs	**825'387.48**	736'819.72	88'567.76	12.0%
Amortissements	**6'164'648.43**	5'337'244.35	827'404.08	15.5%
Remboursements, participations et subventions à des collectivités	**89'212'943.73**	89'884'974.43	-672'030.70	-0.7%
TOTAL DES CHARGES NON MAITRISABLES	**96'202'979.64**	**95'959'038.50**	**243'941.14**	**0.3%**

L'augmentation des intérêts de 12.0% par rapport aux comptes 2020 provient de la légère hausse des taux d'intérêts. Ainsi, la dette communale a légèrement diminué de CHF 600'000.00 durant l'exercice 2021, pour se situer à la hauteur de CHF 134.4 mios au 31 décembre 2021.

La progression des amortissements provient pour l'essentiel, d'une part de l'augmentation des amortissements de créances fiscales accordées par l'Administration Cantonale des Impôts (ACI) et, d'autre part, de la hausse des amortissements comptables sur les investissements.

La légère diminution de 0.7% des charges relatives aux remboursements, participations et subventions à des collectivités est causée principalement par le fait que le décompte final de l'année de la péréquation nous a été largement favorable.

Représentation graphique de la composition et de l'évolution des charges non maîtrisables depuis l'année 2003 :

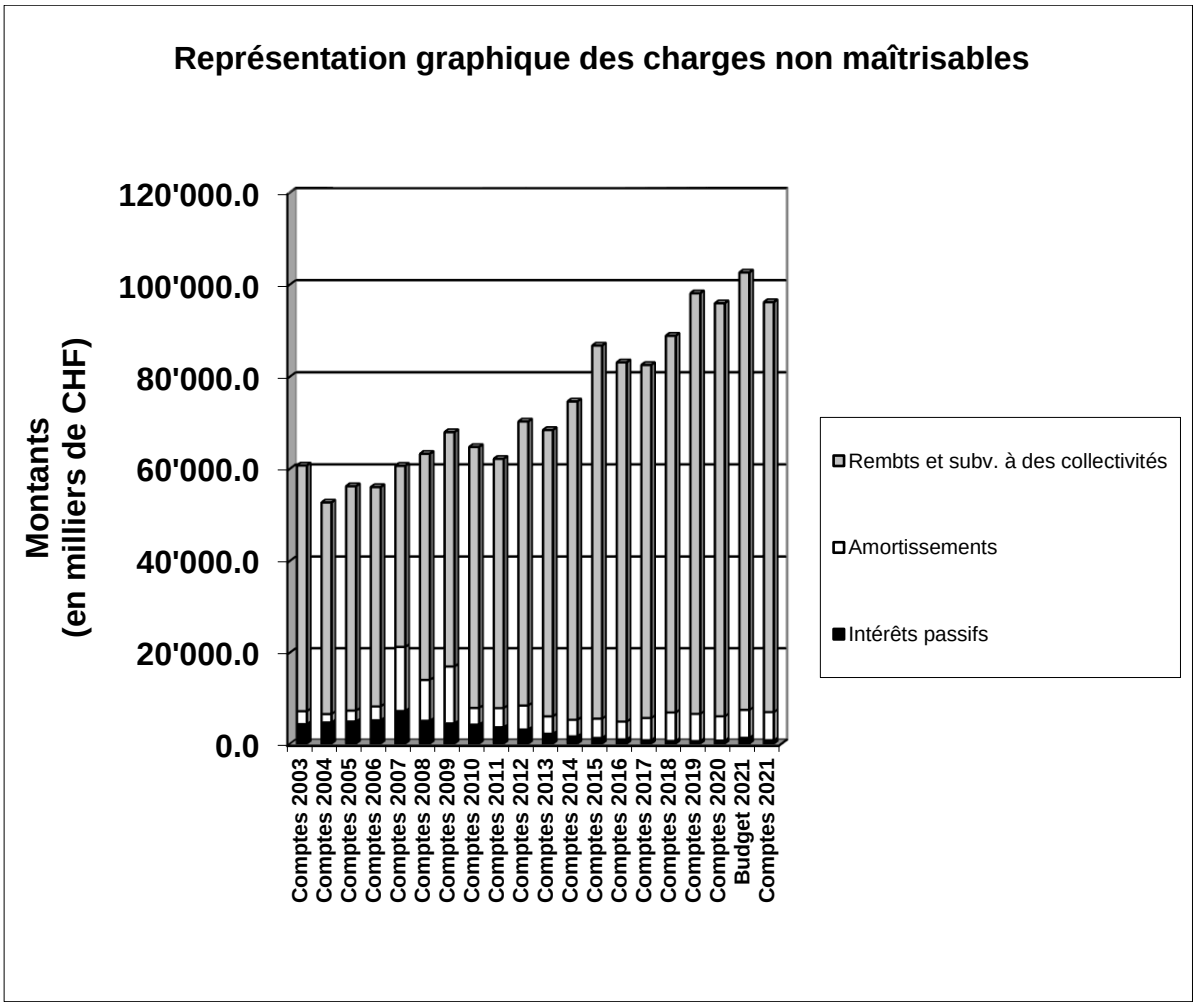

2.2.1. Intérêts passifs

Veuillez trouver ci-dessous, un tableau montrant l'évolution de la dette brute consolidée de la Ville de Pully, ainsi que les intérêts qui y sont rattachés :

Années		Dette consolidée	Intérêts totaux
1994	Comptes	65'550'553.40	4'405'287.04
1995	Comptes	68'115'154.55	3'599'709.27
1996	Comptes	74'309'000.00	3'598'573.93
1997	Comptes	92'259'000.00	4'553'487.51
1998	Comptes	74'009'000.00	4'815'280.22
1999	Comptes	68'957'000.00	3'309'793.43
2000	Comptes	83'907'000.00	3'193'938.21
2001	Comptes	83'857'000.00	3'787'102.44
2002	Comptes	102'207'000.00	4'072'462.03
2003	Comptes	121'400'000.00	4'354'449.48
2004	Comptes	121'400'000.00	4'903'018.29
2005	Comptes	141'400'000.00	5'121'175.39
2006	Comptes	141'400'000.00	5'375'618.72
2007	Comptes	141'400'000.00	5'169'590.02
2008	Comptes	122'400'000.00	5'100'479.79
2009	Comptes	121'400'000.00	4'515'667.24
2010	Comptes	107'000'000.00	4'234'150.23
2011	Comptes	93'000'000.00	3'662'552.82
2012	Comptes	80'000'000.00	3'171'421.49
2013	Comptes	75'000'000.00	2'235'811.46
2014	Comptes	70'000'000.00	1'664'312.12
2015	Comptes	70'000'000.00	1'335'637.60
2016	Comptes	80'000'000.00	1'018'583.68
2017	Comptes	90'000'000.00	829'383.13
2018	Comptes	95'000'000.00	670'242.17
2019	Comptes	115'000'000.00	627'440.73
2020	Comptes	135'000'000.00	736'819.72
2021	Comptes	134'400'000.00	825'387.48
2022	Prévision	160'000'000.00	1'085'800.00

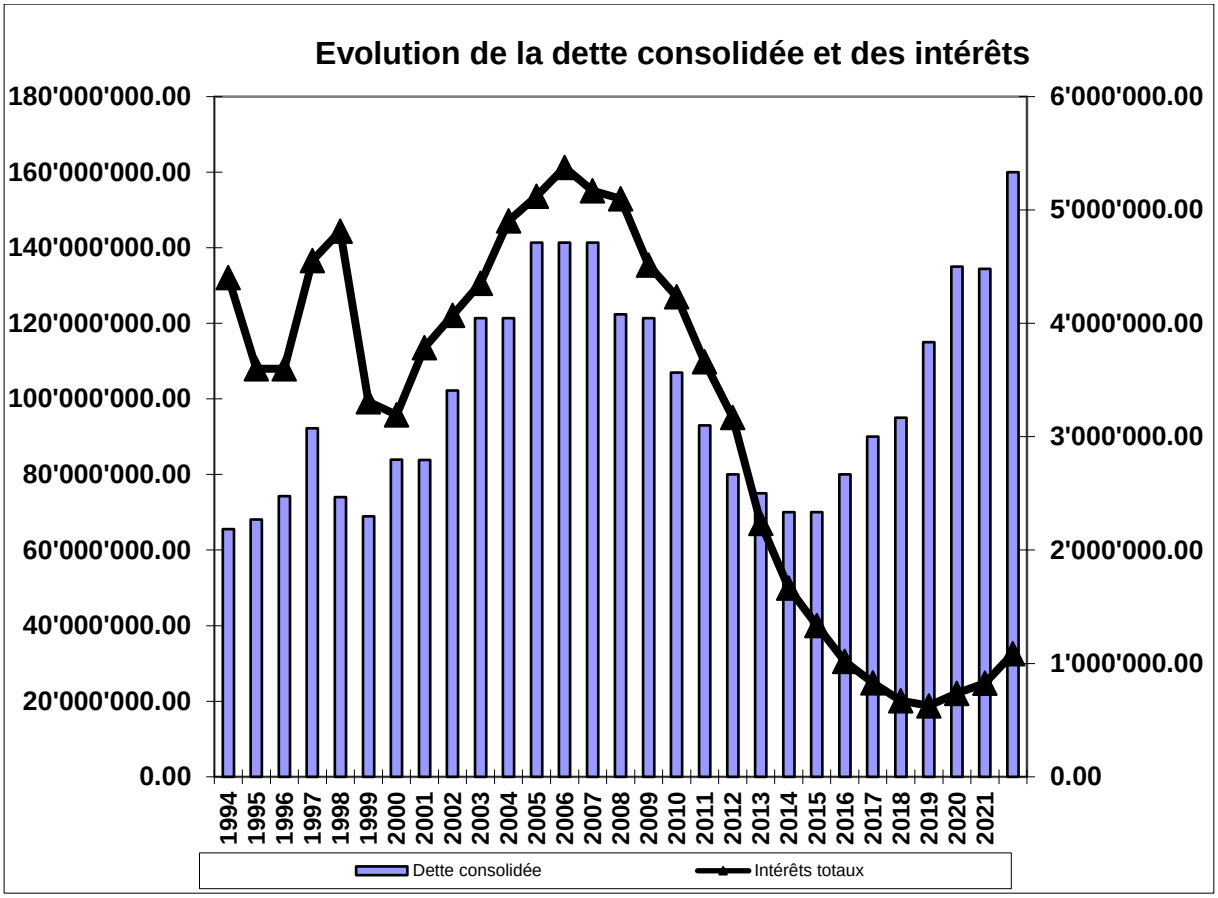

2.2.2. Remboursements, participations et subventions à des collectivités

La participation 2021 aux charges cantonales et à la péréquation prend notamment en considération notre quote-part :

- aux transports publics;
- au fonds de péréquation directe horizontale;
- à la facture sociale;
- à la réforme policière;

Composition de notre participation à la péréquation directe horizontale ainsi qu'à la facture sociale comptabilisée dans les comptes de l'année 2021 :

Régimes	Montant acomptes 2021	Résultat décompte définitif 2020	Montant net sur 2021	Comptes 2020	Ecart (en CHF)	Ecart (en %)
Acomptes participation fonds péréquation directe horizontale	29'966'999	-67'428	29'899'571	28'410'657	1'488'914	5.2%
Retour fonds de péréquation	-13'512'380	-273'120	-13'785'500	-13'264'442	-521'058	-3.9%
Dépenses thématiques	-2'063'693	-112'129	-2'175'822	-2'230'067	54'245	2.4%
Montant net péréquation directe horizontale	***14'390'926***	***-452'677***	***13'938'249***	***12'916'148***	***1'022'101***	***7.9%***
Montant total participation financement facture sociale	***41'210'206***	***-4'352'845***	***36'857'361***	***39'138'925***	***-2'281'564***	***-5.8%***
Réforme policière	***1'959'949***	***-119'240***	***1'840'709***	***1'820'710***	***19'999***	***1.1%***
Total des charges péréquatives	**57'561'081**	**-4'924'762**	**52'636'319**	**53'875'783**	**-1'239'464**	**-2.3%**

Le décompte final de la péréquation relatif à l'année 2021 interviendra dans le courant de l'année 2021 (août-septembre) et, par conséquent, influencera le résultat de l'année 2022.

Le montant de la facture sociale à la charge des communes vaudoises pour l'année 2020 est supérieur d'environ CHF 19.4 mios à ce qui a été prévu dans le cadre du budget 2020 (+2.4%). Cet écart défavorable aux communes est malheureusement récurrent depuis 2011.

En points d'impôts, voici ce que représente la facture sociale depuis 1994 :

- 1994 15 points d'impôts (valeur du point : CHF 650'000.00)
- 1995 15 points d'impôts
- 1996 16 points d'impôts
- 1997 15 points d'impôts
- 1998 23 points d'impôts
- 1999 21 points d'impôts
- 2000 21 points d'impôts
- 2001 20 points d'impôts
- 2002 24 points d'impôts
- 2003 28 points d'impôts
- 2004 34 points d'impôts
- 2005 39 points d'impôts
- 2006 27 points d'impôts
- 2007 17 points d'impôts
- 2008 20 points d'impôts
- 2009 19 points d'impôts
- 2010 24 points d'impôts
- 2011 20 points d'impôts
- 2012 21 points d'impôts
- 2013 20 points d'impôts
- 2014 21 points d'impôts
- 2015 29 points d'impôts
- 2016 27 points d'impôts
- 2017 24 points d'impôts
- 2018 26 points d'impôts
- 2019 28 points d'impôts
- 2020 28 points d'impôts
- 2021 25 points d'impôts (valeur du point d'impôt : CHF 1'493'007.00)

Le système péréquatif entré en vigueur en 2011 est plus défavorable que celui qui a été en vigueur jusqu'en 2010. En effet, nous constatons que notre part au financement de la facture sociale représente, en 2021, l'équivalent de cinq points d'impôts de plus qu'en 2011, mais avec six points d'impôts communaux en moins, puisque l'introduction du nouveau système péréquatif était assorti d'une bascule de six points en faveur du Canton. L'effet global du poids de la facture sociale pour la Ville de Pully représente aujourd'hui l'équivalent de onze points d'impôts de plus que par rapport à 2011.

2.3. Les charges internes

Ces charges sont, comme leur nom l'indique, des charges qui proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les charges internes sont composées des éléments suivants :

- charges relatives aux imputations internes;
- charges relatives aux attributions aux fonds et financements spéciaux.

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2021 et le budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2021	Budget 2021	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (charges)	**10'415'569.66**	10'393'600.00	21'969.66	0.2%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	**487'039.01**	420'500.00	66'539.01	15.8%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	**10'902'608.67**	**10'814'100.00**	**88'508.67**	**0.8%**

Tableau comparatif des charges internes entre les comptes 2021 et les comptes 2020 :

Intitulé	Comptes 2021	Comptes 2020	Ecarts	Ecarts (en %)
Imputations internes (charges)	**10'415'569.66**	9'861'756.24	553'813.42	5.6%
Attribution aux fonds et financements spéciaux	**487'039.01**	879'726.27	-392'687.26	-44.6%
TOTAL DES CHARGES INTERNES	**10'902'608.67**	**10'741'482.51**	**161'126.16**	**1.5%**

La diminution constatée des attributions aux fonds et financements spéciaux provient pour l'essentiel d'attributions aux fonds d'égalisation des résultats des réseaux moins importantes que durant l'année 2020.

Graphique de la composition et de l'évolution des charges internes depuis l'année 2003 :

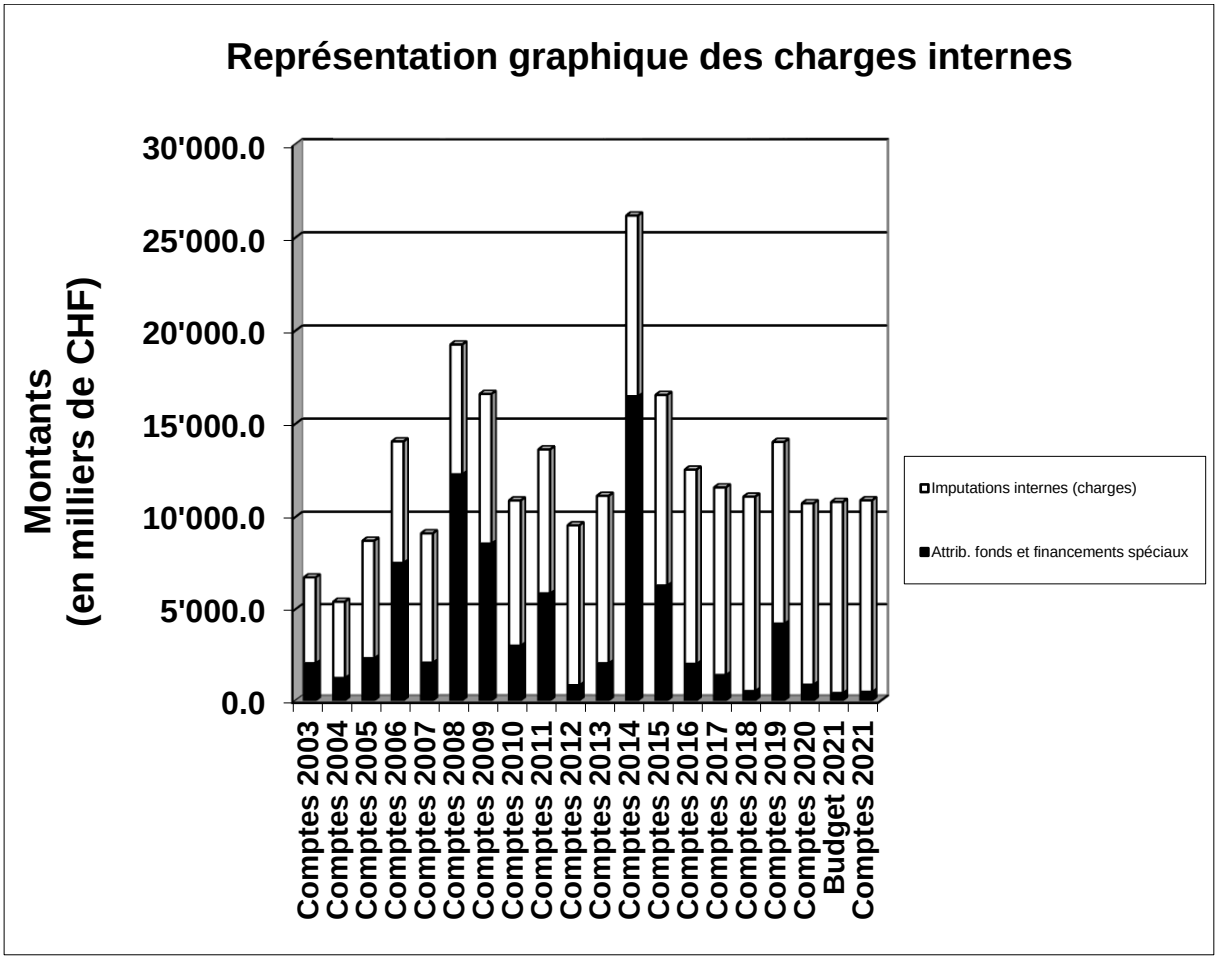

2.4. Analyse des charges

Tableau récapitulatif des charges relatives aux comptes 2021, au budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires), aux comptes 2020 ainsi qu'aux comptes 2019 :

Intitulé	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
Autorités et personnel	**30'182'921.14**	30'971'500.00	30'255'242.36	30'135'495.94
Biens, services et marchandises	**21'002'199.96**	22'569'800.00	20'837'562.31	21'633'663.55
Aides et subventions	**5'972'145.70**	6'811'400.00	5'777'088.13	7'065'420.99
Sous-total charges maîtrisables	**57'157'266.80**	***60'352'700.00***	**56'869'892.80**	***58'834'580.48***
Intérêts passifs	**825'387.48**	1'362'000.00	736'819.72	627'440.73
Amortissements	**6'164'648.43**	6'115'600.00	5'337'244.35	5'971'161.49
Rembts et subv. à des collectivités	**89'212'943.73**	95'163'000.00	89'884'974.43	91'523'700.83
Sous-total charges non maîtrisables	**96'202'979.64**	***102'640'600.00***	**95'959'038.50**	***98'122'303.05***
Attrib. fonds et financements spéciaux	**487'039.01**	420'600.00	879'726.27	4'222'001.98
Imputations internes (charges)	**10'415'569.66**	10'393'600.00	9'861'756.24	9'815'388.62
Sous-total charges internes	**10'902'608.67**	***10'814'200.00***	**10'741'482.51**	***14'037'390.60***
TOTAL DES CHARGES	**164'262'855.11**	**173'807'500.00**	**163'570'413.81**	**170'994'274.13**

Graphique de la répartition et de l'évolution des charges totales depuis l'année 2005 :

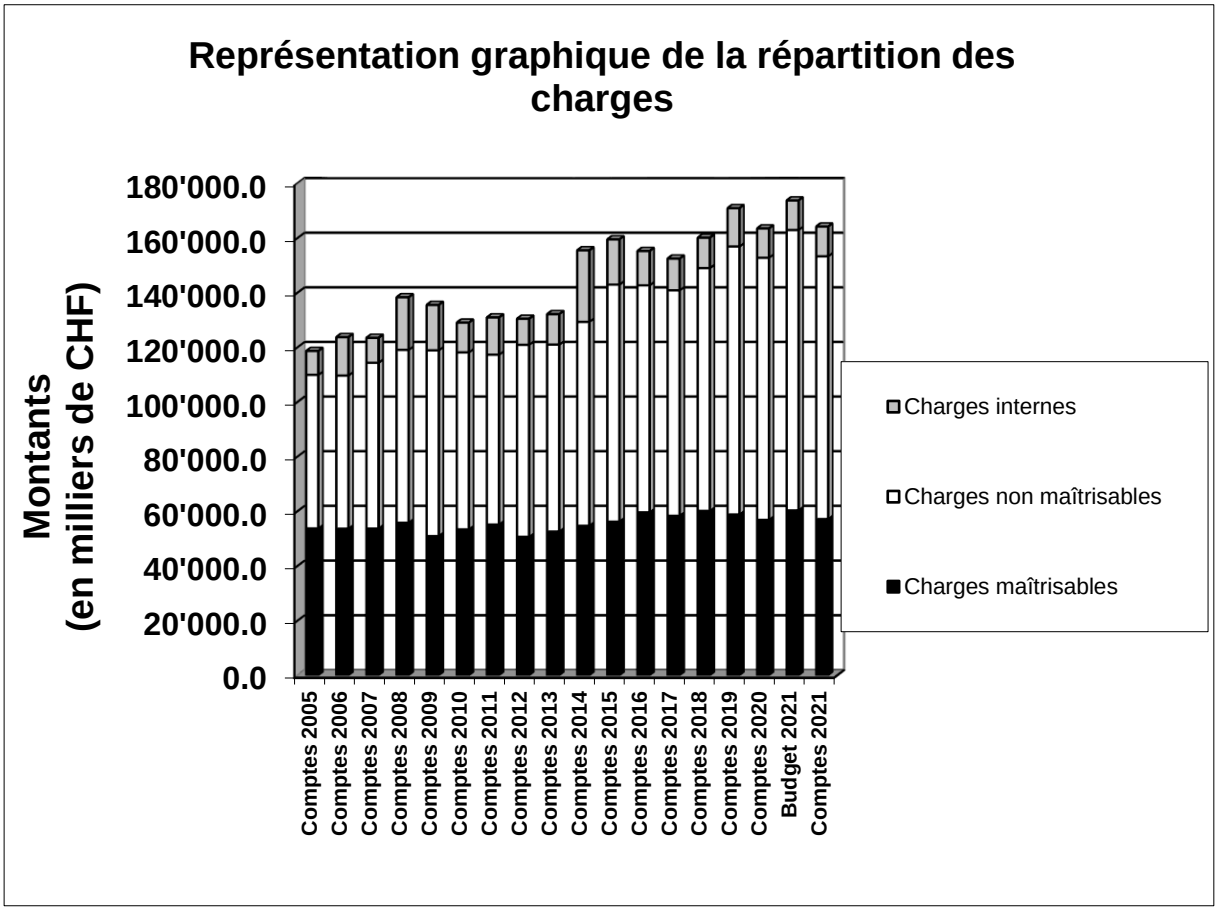

3. Analyse des revenus de fonctionnement

Les revenus de fonctionnement peuvent être distingués en trois catégories :

- les revenus fiscaux ;
- les revenus non fiscaux ;
- les revenus internes.

3.1. Les revenus fiscaux

Il s'agit des revenus les plus importants. Ce sont ceux qui sont inclus dans l'arrêté d'imposition :

- impôts sur le revenu et sur la fortune des personnes physiques ;
- impôts sur le bénéfice et le capital des personnes morales ;
- impôt foncier ;
- droits de mutations ;
- impôts sur les successions et les donations ;
- impôt sur les chiens et taxes diverses ;
- patentes et concessions ;
- part sur les impôts sur les gains immobiliers ;
- rétribution de la taxe sur le CO^2 ;
- compensation cantonale mise en place de la RIE III.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2021 et le budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires) :

Intitulé	Comptes 2021 (Taux de 61.0)	Budget 2021 (Taux de 61.0)	Ecarts	Ecarts (en %)
Impôts sur le revenu	**55'942'381.57**	57'200'000.00	-1'257'618.43	-2.2%
Impôt sur la fortune	**17'928'881.05**	17'200'000.00	728'881.05	4.2%
Impôt à la source	**899'998.49**	1'200'000.00	-300'001.51	-25.0%
Impôt spécial des étrangers	**2'088'944.34**	4'200'000.00	-2'111'055.66	-50.3%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	**76'860'205.45**	**79'800'000.00**	**-2'939'794.55**	**-3.7%**
Impôts sur le bénéfice	**12'595'848.35**	2'400'000.00	10'195'848.35	424.8%
Impôt sur le capital	**1'793'413.80**	2'500'000.00	-706'586.20	-28.3%
Impôt complémentaire immeubles	**443'570.25**	400'000.00	43'570.25	10.9%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	**14'832'832.40**	**5'300'000.00**	**9'532'832.40**	**179.9%**
Impôt foncier	**3'727'357.05**	3'600'000.00	127'357.05	3.5%
Droits de mutation	**4'347'950.20**	3'600'000.00	747'950.20	20.8%
Impôts sur les successions et donations	**2'095'407.60**	4'400'000.00	-2'304'592.40	-52.4%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	**67'950.00**	63'000.00	4'950.00	7.9%
Patentes et concessions	**26'209.35**	25'000.00	1'209.35	4.8%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	**3'076'179.35**	2'500'000.00	576'179.35	23.0%
Redistribution de la taxe sur le CO2	**6'858.30**	0.00	6'858.30	
Compensation cantonale RIE III	**1'629'758.41**	878'000.00	751'758.41	85.6%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	**106'670'708.11**	**100'166'000.00**	**6'504'708.11**	**6.5%**

Le total des revenus fiscaux est supérieur de l'ordre de CHF 6.5 mios à ce qui a été prévu dans le budget 2021 (+6.5%).

3.1.1. Impôts sur le revenu et sur la fortune

Eléments	Impôt sur le revenu (en CHF)	Impôt sur la fortune (en CHF)
Total des acomptes 2021 facturés	***46'080'845.50***	***14'071'606.80***
Décomptes après déduction des acomptes		
Année fiscale 2020	6'545'361.52	2'519'572.74
Année fiscale 2019	2'971'482.07	460'956.19
Année fiscale 2018	-71'135.34	161'777.52
Année fiscale 2017	-77'085.15	133'829.91
Année fiscale 2016	-230'033.47	88'642.23
Année fiscale 2015	36'359.90	111'768.07
Année fiscale 2014	4'881.75	61'377.15
Année fiscale 2013	20'588.23	74'164.99
Année fiscale 2012	28'966.75	54'513.25
Année fiscale 2011	36'295.80	52'896.50
Année fiscale 2010	41'884.85	63'482.10
Année fiscale 2009	44'314.90	52'007.65
Année fiscale 2008	8'926.70	14'467.70
Année fiscale 2007	3'403.50	6'771.85
Année fiscale 2006	279.00	1'046.40
Total décomptes années antérieures	***9'364'491.01***	***3'857'274.25***
Impôt sur les prestations en capital		
Année fiscale 2021	1'132'607.47	
Année fiscale 2020	176'364.55	
Année fiscale 2019	9'424.20	
Année fiscale 2018	848.70	
Année fiscale 2017	2'021.80	
Année fiscale 2016	10'666.00	
Année fiscale 2015	-1'102.50	
Année fiscale 2014	-923.90	
Année fiscale 2013	-2'271.60	
Année fiscale 2012	-8'103.75	
Année fiscale 2011	-5'116.55	
Année fiscale 2010	-2'003.45	
Année fiscale 2009	-2'559.30	
Année fiscale 2008	-1'831.00	
Année fiscale 2006	-2'081.65	
Année fiscale 2005	-3'477.50	
Année fiscale 2004	-4'911.25	
Année fiscale 2001	-1'915.75	
Année fiscale 1999	-8'506.20	
Année fiscale 1997	-1'642.40	
Année fiscale 1996	-1'198.80	
Total impôt sur prestations en capital	***1'284'287.12***	
Total des activités dirigeantes	***-7'411.65***	
Total de l'impôt sur les frontaliers	***176'020.55***	
Impôt récupéré	***154'132.10***	
Imputation forfaitaire personnes physiques	***-1'109'983.06***	
Total comptabilisé sur l'année 2021	**55'942'381.57**	**17'928'881.05**

L'avancement des taxations est à peu près au même niveau que par rapport à l'année 2020. En effet, nous remarquons que le niveau des taxations concernant l'année antérieure est d'environ 77.4% alors qu'en 2020 il était de 79.4%.

Ainsi, en 2021, par rapport à l'année 2020, nous constatons une progression des acomptes relatifs à l'impôt sur le revenu de l'ordre de 2.2% et de 3.6% pour l'impôt sur la fortune.

Nous constatons ainsi que l'impôt sur le revenu est supérieur de 0.4% à celui réalisé lors du bouclement des comptes de l'année 2020 et de 2.1% par rapport à celui réalisé dans le cadre des comptes 2019.

En ce qui concerne l'impôt sur la fortune, nous constatons sa progression de l'ordre de 7.4% par rapport aux montants comptabilisés dans les comptes de l'année 2020 et de 13.7% par rapport au bouclement des comptes 2019.

De plus, par rapport au budget 2021, les décomptes de l'impôt sur le revenu suite aux taxations des années antérieures sont inférieurs d'environ CHF 4.6 mios.

Ainsi, pour résumer, l'écart négatif d'environ CHF 0.5 mio par rapport au budget 2021 s'explique de la manière suivante :

- Diminution des taxations relatives aux années antérieures (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	(5.6	mios)
- Augmentation des montants des acomptes (impôts sur le revenu et sur la fortune)	CHF	5.4	mios
- Augmentation impôt prestations en capital	CHF	0.3	mio
- Augmentation de l'impôt forfaitaire	CHF	(0.6	mio)
Total écart par rapport au budget 2021	**CHF**	**(0.5**	**mio)**

3.1.2. Impôt à la source

Par rapport au budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires), l'impôt à la source montre une diminution d'environ CHF 300'000.00, soit de 25.0%. Cette forte diminution provient essentiellement de la fin du phénomène de rattrapage que l'on a pu constater ces dernières années.

3.1.3. Impôt spécial sur les étrangers

Par rapport au budget 2021, l'impôt spécial sur les étrangers diminue d'environ CHF 2.1 mios, soit de 50.3%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt spécial sur les étrangers (en CHF)
Total des acomptes 2021 facturés	***2'360'748.90***
Décomptes après déduction des acomptes	
Année fiscale 2020	-128'128.96
Année fiscale 2019	-107'730.44
Année fiscale 2018	-6'033.36
Année fiscale 2017	43'235.05
Année fiscale 2016	-29'721.75
Année fiscale 2015	-21'712.55
Année fiscale 2014	-21'712.55
Total des décomptes après déduction des acomptes	***-271'804.56***
Total impôt spécial sur les étrangers	**2'088'944.34**

Par rapport aux comptes 2020, nous constatons que cet impôt diminue d'environ CHF 800'000.00, soit une baisse de 27.6%.

Ceci s'explique essentiellement par une diminution des acomptes de l'ordre de CHF 345'000.00, ce qui représente une baisse de 12.8%. Les décomptes après déduction des acomptes sont inférieurs de l'ordre de CHF 450'000.00 à ceux constatés lors du bouclement des comptes de l'année 2020. Il est à noter que le nombre de contribuables bénéficiant de l'impôt spécial sur les étrangers est en constante diminution par rapport à l'année 2020 (-10.8%).

3.1.4. Impôt sur le bénéfice des sociétés

Cet impôt a généré des recettes nettement supérieures d'environ CHF 10.2 mios par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires), soit une progression de 424.8%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôt sur le bénéfice des sociétés (en CHF)
Total des acomptes facturés pour l'année 2021	7'794'016.65
Total des acomptes facturés pour l'année 2022	156'484.55
Total des acomptes facturés durant l'année 2021	***7'950'501.20***
Décomptes après déduction des acomptes	
Année fiscale 2020	4'243'084.90
Année fiscale 2019	571'246.40
Année fiscale 2018	57'742.25
Année fiscale 2017	-51'645.35
Année fiscale 2016	12'020.65
Année fiscale 2015	21'824.45
Année fiscale 2014	29'461.35
Année fiscale 2013	6'709.25
Année fiscale 2012	-248'796.95
Année fiscale 2009	-603.05
Total décomptes après déduction des acomptes	***4'641'043.90***
Impôt minimum – Recettes brutes	***4'303.25***
Total de l'impôt sur le bénéfice des sociétés	***12'595'848.35***

Par rapport aux comptes 2020, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le bénéfice des personnes morales est en très nette augmentation d'environ CHF 9.0 mios, soit une hausse de 248.1%.

Cette progression des recettes liées aux sociétés provient essentiellement de deux éléments :

- augmentation des acomptes facturés CHF 4.3 mios
- augmentation des décomptes après déduction des acomptes CHF 4.7 mios

Nous constatons une augmentation du nombre de taxations traitées par l'administration fiscale cantonale par rapport à l'année 2020. De plus, une grande partie des acomptes facturés sur l'année 2021 provient d'un seul contribuable. Nous pouvons également émettre le même constat en ce qui concerne les taxations définitives des années antérieures.

Il ne faut pas oublier que l'impôt sur le bénéfice est une recette que l'on peut qualifier d'aléatoire. En effet, ce type de revenus est directement lié à la situation conjoncturelle et peut par conséquent très fortement varier d'une année à l'autre.

3.1.5. Impôt sur le capital des sociétés

Cet impôt a engendré des recettes inférieures d'environ CHF 700'000.00 par rapport à celles prévues dans le cadre du budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 28.3%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	**Impôt sur le capital des sociétés (en CHF)**
Total des acomptes facturés durant l'année 2021	2'090'079.15
Total des acomptes facturés durant l'année 2021	***2'090'079.15***
Décomptes après déduction des acomptes	
Année fiscale 2020	1'614.40
Année fiscale 2019	-292'809.50
Année fiscale 2018	-6'467.20
Année fiscale 2017	274.05
Année fiscale 2016	8'227.35
Année fiscale 2015	-7'321.45
Année fiscale 2014	-179.15
Année fiscale 2011	-3.85
Total des décomptes après déduction des acomptes	***-296'665.35***
Total de l'impôt sur le capital des sociétés	**1'793'413.80**

Par rapport aux comptes 2020, les recettes fiscales relatives à l'impôt sur le capital des personnes morales sont en forte diminution d'environ CHF 2.3 mios, soit une baisse de 55.8%.

Cette forte baisse des recettes provient essentiellement de deux éléments :

- diminution des acomptes facturés CHF -0.3 mio
- diminution des décomptes après déduction des acomptes CHF -2.0 mios

Nous constatons que le nombre de contribuables ayant payé des acomptes sur l'impôt sur le capital des sociétés a progressé de 5.5% par rapport à l'année 2020 et, le nombre de taxations définitives concernant les années antérieures est en hausse de 30.0%.

Ainsi, la baisse constatée sur ce type d'impôt est très probablement liée à la hausse conséquente constatée sur l'impôt sur le bénéfice des sociétés. En effet, ce dernier peut être déduit de l'impôt sur le capital. Par conséquent, si nos constatons une augmentation de l'impôt sur le bénéfice, cela engendre une hausse de la déduction de ce dernier sur l'impôt sur le capital des sociétés et par conséquent, une diminution de cet impôt.

3.1.6. Droits de mutation

Nous constatons une forte progression de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 0.7 mio par rapport au budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires), soit une hausse de 20.8%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Droits de mutation (en CHF)
Imposition droits de mutation – Personnes physiques	
Année fiscale 2021	2'072'798.80
Année fiscale 2020	926'470.60
Total droits de mutation personnes physiques	**2'999'269.40**
Imposition droits de mutation personnes morales	
Année fiscale 2021	722'467.60
Année fiscale 2020	626'213.20
Total droits de mutation – Personnes morales	**1'348'680.80**
Total des droits de mutation	**4'347'950.20**

Par rapport aux comptes 2020, les recettes fiscales relatives aux droits de mutation sont en augmentation d'environ CHF 0.3 mio, soit une hausse de 8.1%. Cette augmentation s'explique en grande partie par le nombre de dossiers traités qui a progressé entre les années 2020 et 2021 (+62 dossiers).

3.1.7. Impôts sur les successions et donations

Nous constatons une forte diminution dans cette catégorie d'impôt d'environ CHF 2.3 mios par rapport au budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires), soit une baisse de 52.4%.

Le détail de ce type d'impôt se présente de la manière suivante :

Eléments	Impôts sur les successions et donations (en CHF)
Imposition sur les successions et donations	
Année fiscale 2021	810'103.20
Année fiscale 2020	1'011'042.10
Année fiscale 2019	73'836.70
Année fiscale 2016	23'488.10
Année fiscale 2015	-13'833.00
Année fiscale 2010	190'770.50
Total impôts sur les successions et donations	**2'095'407.60**

Durant l'année 2021, les autorités fiscales cantonales ont traité 22 dossiers concernant notre Commune, soit 15 cas de moins que durant l'année 2020.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôts est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

3.1.8. Part aux gains immobiliers

Nous constatons une augmentation de cette catégorie d'impôt d'environ CHF 580'000.00 par rapport au budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires), soit une hausse de 23.0%.

Par rapport aux comptes 2020, les recettes fiscales relatives aux gains immobiliers sont en baisse d'environ CHF 100'000.00, soit une diminution de 3.1%.

Il est à noter que durant l'exercice 2021, les autorités fiscales cantonales ont traité 26 dossiers de plus que durant l'année 2020. Par conséquent, la valeur moyenne des dossiers traités durant l'année 2021 est inférieure à celle constatée lors du bouclement des comptes de l'année 2020.

L'estimation des recettes liées à ce type d'impôt est extrêmement difficile car elles peuvent varier d'une manière très importante d'une année à l'autre.

Tableau comparatif des revenus fiscaux entre les comptes 2021 et les comptes 2020 :

Intitulé	Comptes 2021 (Taux de 61.0)	Comptes 2020 (Taux de 61.0)	Ecarts	Ecarts (en %)
Impôts sur le revenu	**55'942'381.57**	55'741'979.56	200'402.01	0.4%
Impôt sur la fortune	**17'928'881.05**	16'689'820.60	1'239'060.45	7.4%
Impôt à la source	**899'998.49**	1'229'871.89	-329'873.40	26.8%
Impôt spécial des étrangers	**2'088'944.34**	2'885'824.78	-796'880.44	-27.6%
Total impôts sur le revenu et sur la fortune personnes physiques	**76'860'205.45**	**76'547'496.83**	**312'708.62**	**0.4%**
Impôts sur le bénéfice	**12'595'848.35**	3'618'676.80	8'977'171.55	248.1%
Impôt sur le capital	**1'793'413.80**	4'055'683.60	-2'262'269.80	-55.8%
Impôt complémentaire immeubles	**443'570.25**	372'675.20	70'895.05	19.0%
Total impôts sur le bénéfice et sur le capital personnes morales	**14'832'832.40**	**8'047'035.60**	**6'785'796.80**	**84.3%**
Impôt foncier	**3'727'357.05**	3'696'803.45	30'553.60	0.8%
Droits de mutation	**4'347'950.20**	4'021'807.65	326'142.55	8.1%
Impôts sur les successions et donations	**2'095'407.60**	1'762'846.00	332'561.60	18.9%
Impôt sur les chiens et taxes diverses	**67'950.00**	61'950.00	6'000.00	9.7%
Patentes et concessions	**26'209.35**	25'750.20	459.15	1.8%
Part aux impôts sur les gains immobiliers	**3'076'179.35**	3'175'239.05	-99'059.70	-3.1%
Redistribution de la taxe sur le CO2	**6'858.30**	12'585.85	-5'727.55	-45.5%
Compensation cantonale RIE III	**1'629'758.41**	920'515.62	709'242.79	77.0%
TOTAL DES REVENUS FISCAUX	**106'670'708.11**	**98'272'030.25**	**8'398'677.86**	**8.5%**

Le total des revenus fiscaux est en forte progression de 8.5% par rapport aux comptes de l'année 2020.

Graphique de la répartition de l'évolution des revenus fiscaux depuis l'année 2003 :

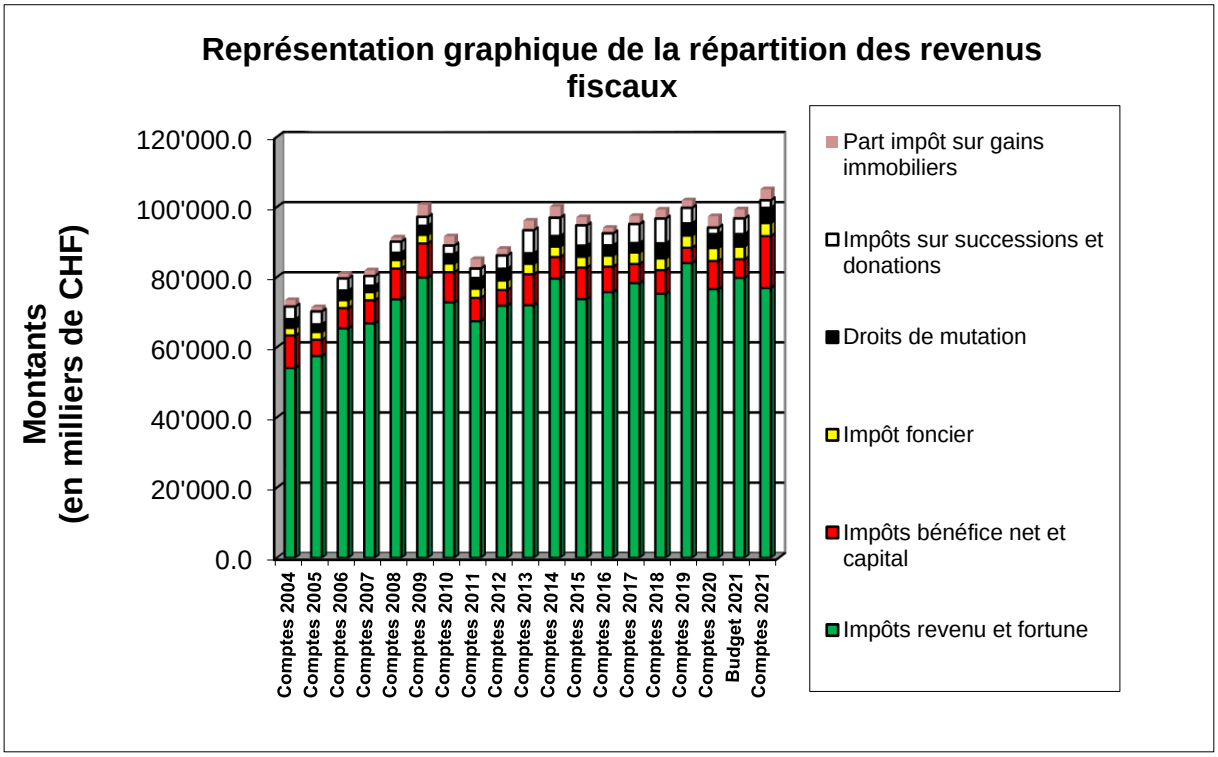

3.2. Les revenus fiscaux

Cette catégorie concerne les revenus n'ayant un caractère d'impôt.

Les revenus non fiscaux sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs au patrimoine ;
- revenus relatifs aux taxes, émoluments et produits des ventes ;
- revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques ;
- revenus relatifs aux autres participations et subventions.

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2021 et le budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires) (en CHF) :

Intitulé	Comptes 2021	Budget 2021	Ecarts	Ecarts (en %)
Revenus du patrimoine	**7'346'637.88**	7'629'000.00	-282'362.12	-3.7%
Taxes, émoluments et prd ventes	**19'161'514.80**	19'090'100.00	71'414.80	0.4%
Participation et remboursements de collectivités publiques	**17'501'730.69**	17'145'900.00	355'830.69	2.1%
Autres participations et subventions	**153'222.35**	188'800.00	-35'577.65	-18.8%
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	**44'163'105.72**	**44'053'800.00**	**109'305.72**	**0.2%**

Tableau comparatif des revenus non fiscaux entre les comptes 2021 et les comptes 2020 :

Intitulé	Comptes 2021	Comptes 2020	Ecarts	Ecarts (en %)
Revenus du patrimoine	**7'346'637.88**	7'457'940.03	-111'302.15	-1.5%
Taxes, émoluments et prd ventes	**19'161'514.80**	19'438'883.05	-277'368.25	-1.4%
Participation et remboursements de collectivités publiques	**17'501'730.69**	17'252'863.17	248'867.52	1.4%
Autres participations et subventions	**153'222.35**	162'240.00	-9'017.65	-5.6%
TOTAL DES REVENUS NON FISCAUX	**44'163'105.72**	**44'311'926.25**	**-148'820.53**	**-0.3%**

On constat que les revenus non fiscaux sont légèrement supérieurs de 0.2% à ce qui a été prévu dans le budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires).

Par rapport aux comptes 2020, les revenus non fiscaux sont inférieurs de 0.3%.

Par rapport aux comptes 2020, les taxes, émoluments et produits des ventes sont en diminution de 1.4%. Cette baisse provient pour l'essentiel du COVID-19. En effet, à cause de la crise sanitaire, des revenus n'ont pas pu être réalisés durant l'année 2021 (participation des parents aux camps scolaires et aux colonies, ventes de boissons au Théâtre de la Voirie, ventes de vin, …).

Les revenus relatifs aux participations et remboursements de collectivités publiques sont supérieurs de 2.1% au budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires). Par rapports aux

comptes 2020, ce type de revenus accuse une progression de 1.4%. Tout cela provient pour l'essentiel des décomptes finaux relatifs à la péréquation directe horizontale.

Les autres participations et subventions diminuent fortement de 18.8% par rapport au budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires). Cette baisse s'explique pour l'essentiel par une diminution des prestations délivrées par le bureau technique dans le cadre des études relatives à la réhabilitation de la STEP intercommunale.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus non fiscaux depuis l'année 2003 :

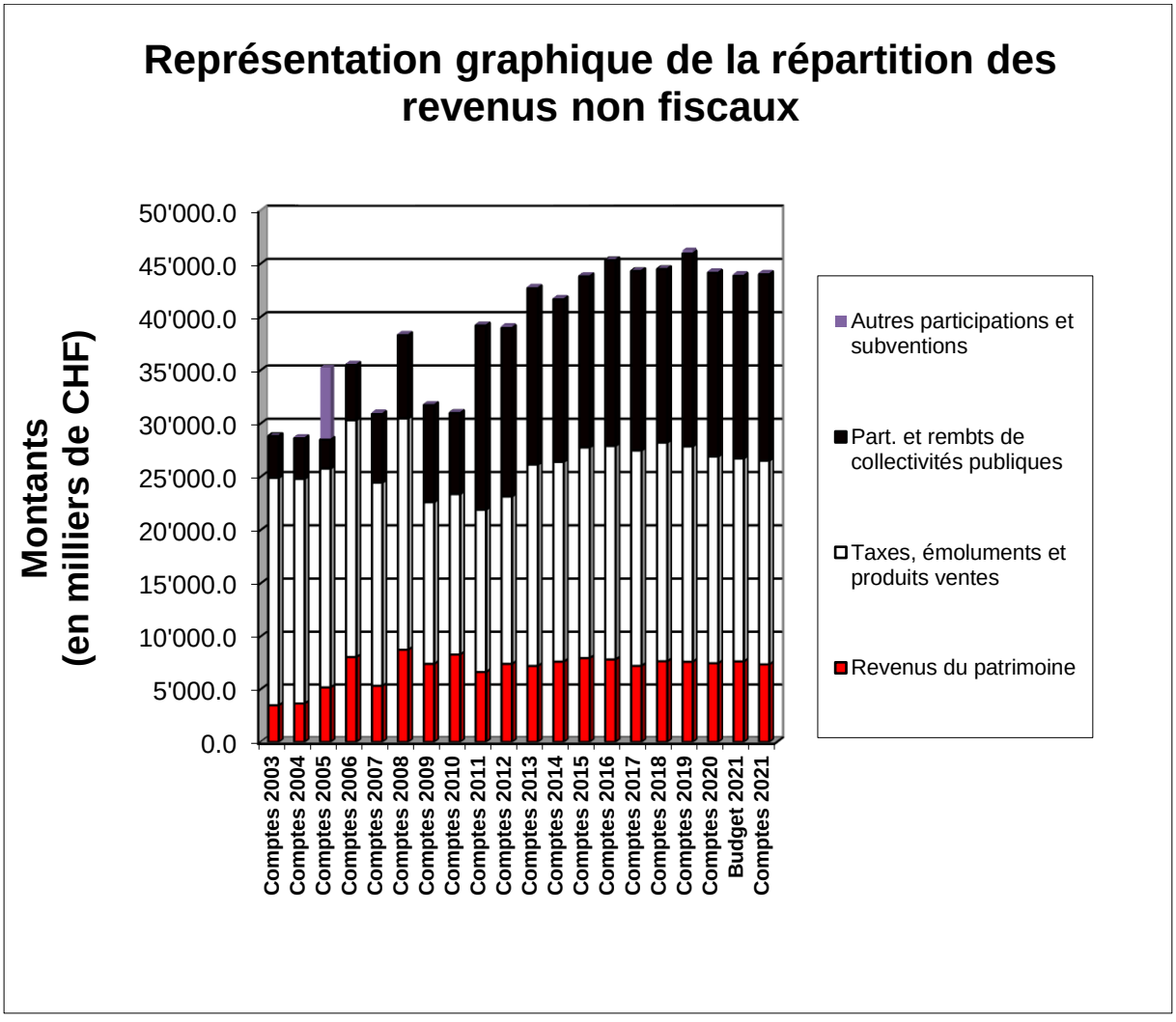

3.3. Les revenus internes

Ces revenus, comme leur nom l'indique, proviennent essentiellement du fonctionnement interne de l'administration communale.

Les revenus internes sont composés des éléments suivants :

- revenus relatifs aux prélèvements sur les fonds spéciaux ;
- revenus relatifs aux imputations internes.

Graphique de la répartition et de l'évolution des revenus internes depuis l'année 2003 :

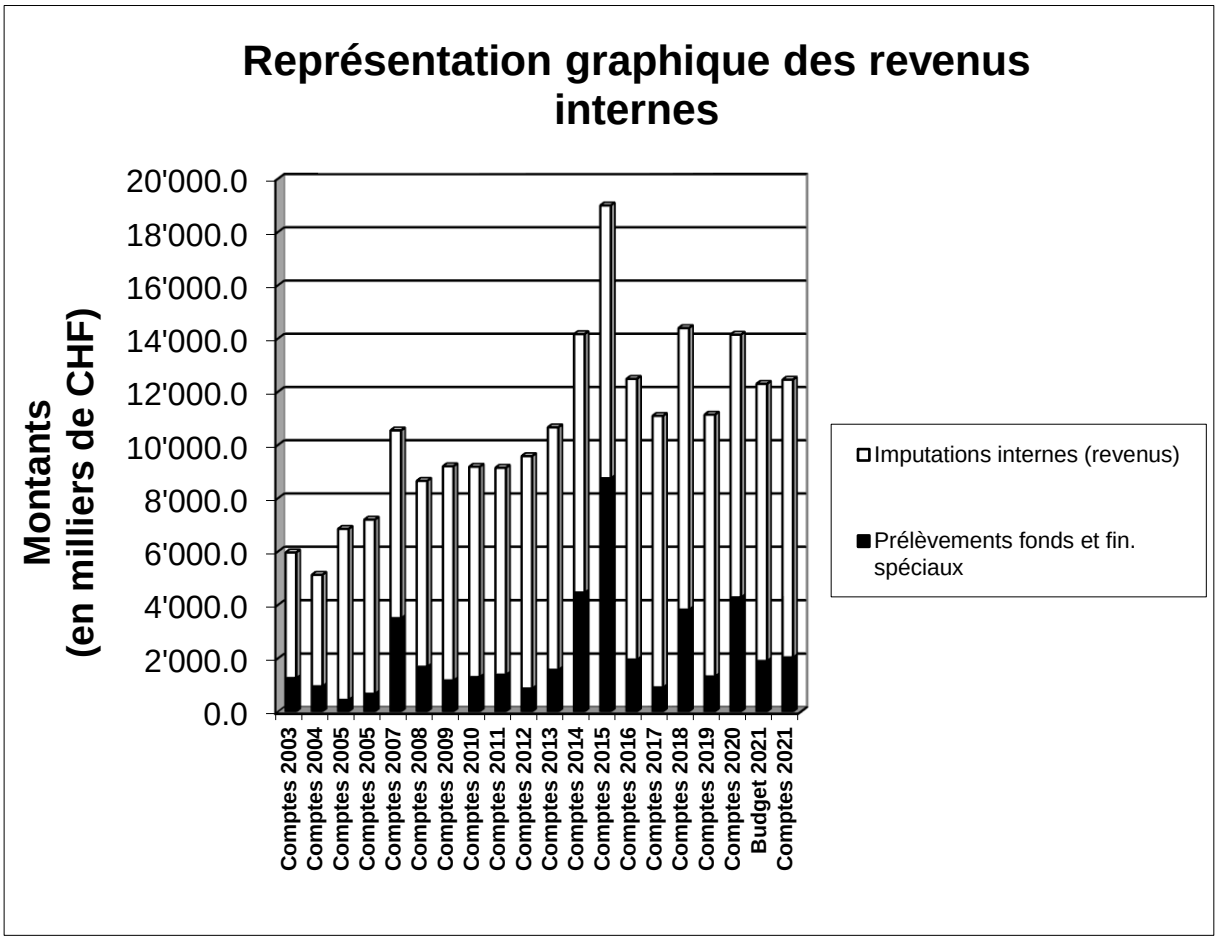

3.4. Analyse des revenus – Récapitulation

Tableau récapitulatif des revenus relatifs aux comptes 2021 et comparatif par rapport au budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires) ainsi qu'aux comptes 2020 et 2019 :

Intitulé	Comptes 2021	Budget 2021	Comptes 2020	Comptes 2019
Impôts sur le revenu et la fortune	**76'860'205.45**	79'800'000.00	76'547'496.83	83'984'274.72
Impôts sur le bénéfice net et le capital	**14'832'832.40**	5'300'000.00	8'047'035.60	4'386'873.45
Impôt foncier	**3'727'357.05**	3'600'000.00	3'696'803.45	3'468'655.00
Droits de mutation	**4'347'950.20**	3'600'000.00	4'021'807.65	3'501'253.45
Impôts sur les successions et donations	**2'095'407.60**	4'400'000.00	1'762'846.00	4'380'266.40
Impôt sur les chiens et taxes diverses	**67'950.00**	63'000.00	61'950.00	62'700.00
Patentes et concessions	**26'209.35**	25'000.00	25'750.20	26'265.35
Part impôts sur les gains immobiliers	**3'076'179.35**	2'500'000.00	3'175'239.05	2'027'511.30
Redistribution de la taxe sur le CO2	**6'858.30**	0.00	12'585.85	29'440.65
Compensation cantonale RIE III	**1'629'758.41**	878'000.00	920'515.62	995'250.00
Sous-total revenus fiscaux	**106'670'708.11**	***100'166'000.00***	**98'272'030.25**	***102'862'490.32***
Revenus du patrimoine	**7'346'637.88**	7'629'000.00	7'457'940.03	7'597'845.99
Taxes, émoluments et produits ventes	**19'161'514.80**	19'090'100.00	19'438'883.05	20'250'123.15
Part. et remboursements de collectivités publiques	**17'501'730.69**	17'145'900.00	17'252'863.17	18'113'566.88
Autres participations et subventions	**153'222.35**	188'800.00	162'240.00	294'958.86
Sous-total revenus non fiscaux	**44'163'105.72**	***44'053'800.00***	**44'311'926.25**	***46'256'494.88***
Prélèvements fonds et fin. spéciaux	**2'038'495.09**	1'903'800.00	4'282'570.62	1'323'481.58
Imputations internes (revenus)	**10'415'569.66**	10'393'600.00	9'861'756.24	9'815'388.62
Sous-total revenus internes	**12'454'064.75**	***12'297'400.00***	**14'144'326.86**	***11'138'870.20***
TOTAL DES REVENUS	**163'287'878.58**	**156'517'200.00**	**156'728'283.36**	**160'257'855.40**

Représentation graphique de la répartition et de l'évolution des revenus totaux depuis l'année 2003

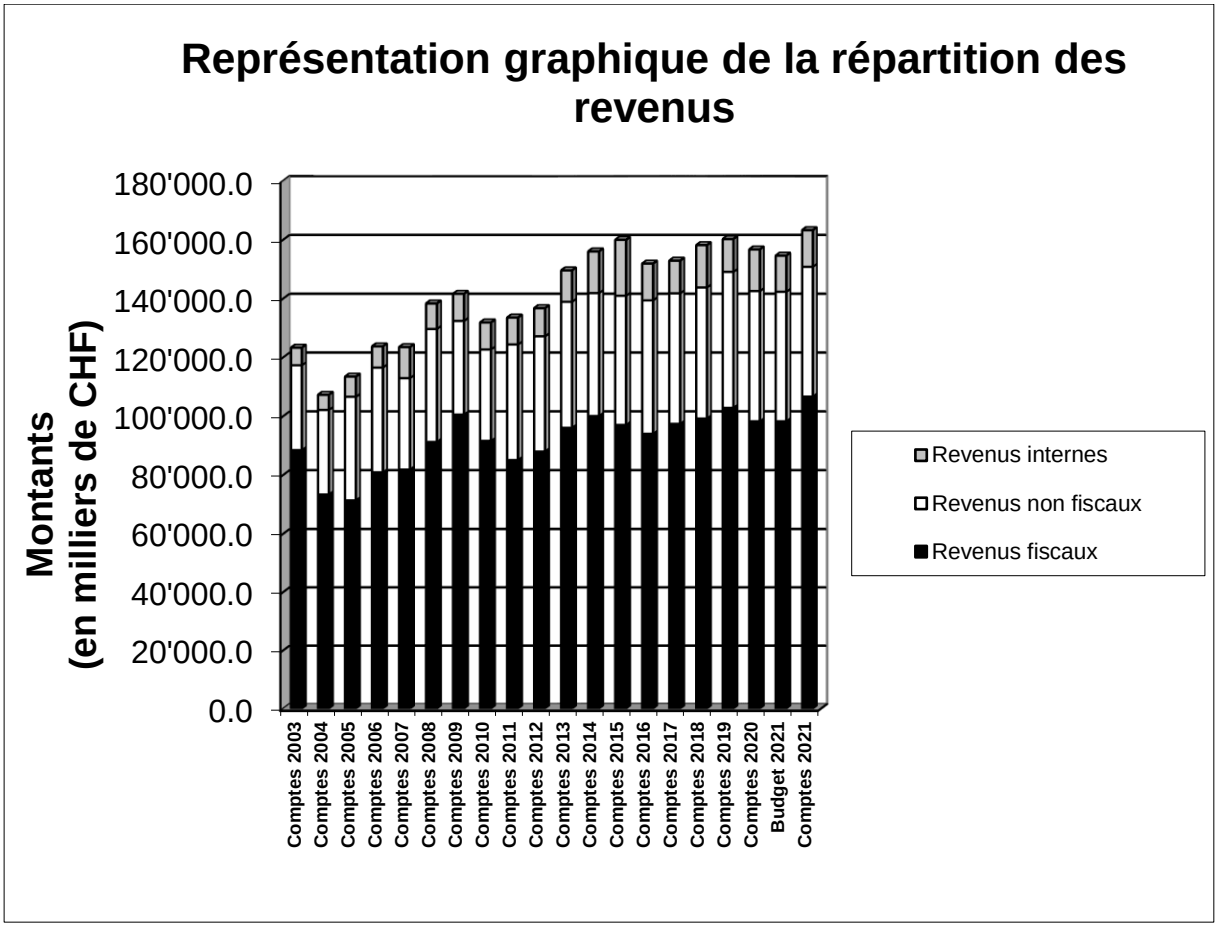

En 2021, chaque fois que la Ville de Pully a dépensé CHF 100.00, elle a consacré :

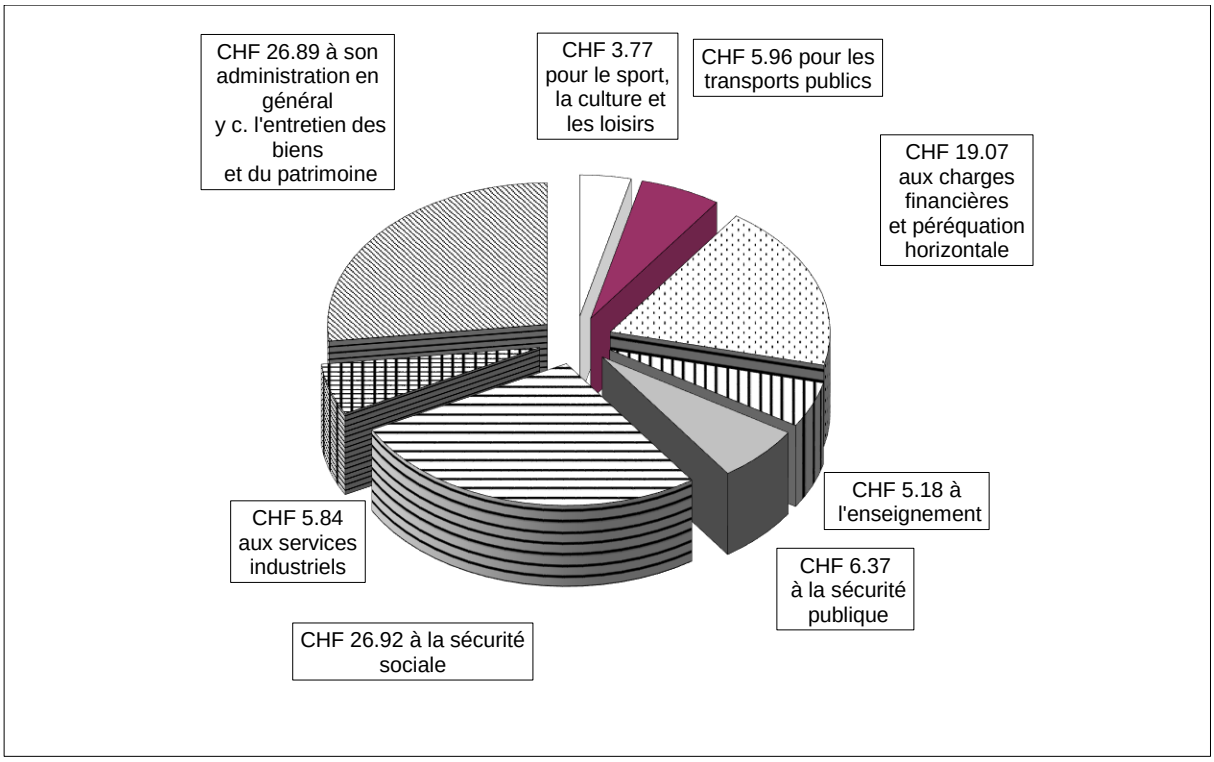

4. Analyse des charges et des revenus – Récapitulation

COMPTES 2021 Charges et revenus par nature	Administration générale	Finances	Domaines et bâtiments	Travaux et urbanisme	Instr. publique et cultes	Police	Sécurité sociale	Services industriels	TOTAL
Montants en milliers de CHF									
Autorités et personnel	10'409.2	782.8	3'256.3	9'102.4	3'085.2	532.6	1'538.4	1'475.8	30'182.7
Biens, services, marchandises	3'610.9	697.5	3'488.7	4'670.8	3'057.4	95.2	95.0	5'286.7	21'002.2
Intérêts passifs	0.0	825.4	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	825.4
Amortissements	376.4	693.3	584.3	2'757.5	1'070.2	289.6	59.7	333.7	6'164.7
Rembts, participations et subv. coll. publiques	10'167.9	29'899.6	0.0	2'387.4	145.6	9'344.5	37'254.0	14.0	89'213.0
Aides et subventions	536.2	0.0	1.0	127.9	693.8	0.0	4'605.2	8.0	5'972.1
Attrib. fonds et fin. spéciaux	65.3	0.0	0.0	335.9	0.0	47.1	0.0	38.8	487.1
Imputations internes	163.7	0.0	0.0	5'124.3	2'052.7	0.0	0.0	3'074.9	10'415.6
Total des charges	**25'329.6**	**32'898.6**	**7'330.3**	**24'506.2**	**10'104.9**	**10'309.0**	**43'552.3**	**10'231.9**	**164'262.8**
Impôts	0.0	101'931.7	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	101'931.7
Patentes, concessions	0.0	26.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	26.2
Revenus du patrimoine	293.5	760.5	3'512.5	832.0	489.0	612.6	0.0	846.5	7'346.6
Taxes, émoluments, produits des ventes, rembts de tiers	1'863.9	205.7	530.1	6'390.4	310.8	360.0	1'056.9	8'443.8	19'161.6
Part à des recettes cantonales sans affectation (gains immob.)	0.0	4'712.8	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	4'712.8
Participations et rembts de collectivités publiques	105.0	16'391.3	32.4	67.6	738.0	3.6	9.6	154.2	17'501.7
Autres participations et subventions	0.0	6.3	0.0	146.9	0.0	0.0	0.0	0.0	153.2
Prélèvements sur fonds et financements spéciaux	147.0	826.8	316.3	564.0	184.5	0.0	0.0	0.0	2'038.6
Imputations internes	1'196.0	900.1	949.6	4'744.1	1'719.6	0.0	118.7	787.4	10'415.5
Total des revenus	**3'605.4**	**125'761.4**	**5'340.9**	**12'745.0**	**3'441.9**	**976.2**	**1'185.2**	**10'231.9**	**163'287.9**

5. Autofinancement

LIBELLE	Montants
Total des revenus des comptes 2021	163'287'878.58
Total des charges des comptes 2021	-164'262'855.11
Résultat des comptes 2021	-974'976.53
Eléments non monétaires :	
Imputations internes (charges) dans les comptes 2021	10'415'569.66
Imputations internes (revenus) dans les comptes 2021	-10'415'569.66
Amortissements comptables dans les comptes 2021	5'443'915.20
Défalcations d'impôts et de créances débiteurs dans les comptes 2021	720'733.23
Attributions fonds et financements spéciaux dans les comptes 2021	487'039.01
Prélèvements fonds et financements spéciaux dans les comptes 2021	-2'038'495.09
Cash-flow/cash-loss (capacité d'autofinancement) des comptes 2021	**3'638'215.82**
Investissements nets de l'année 2020	-16'285'041.09
Solde après financement des investissements selon les comptes 2021	**-12'646'825.27**

Graphique montrant l'évolution de la capacité d'autofinancement de la Ville de Pully depuis 1994 jusqu'au 31 décembre 2021 :

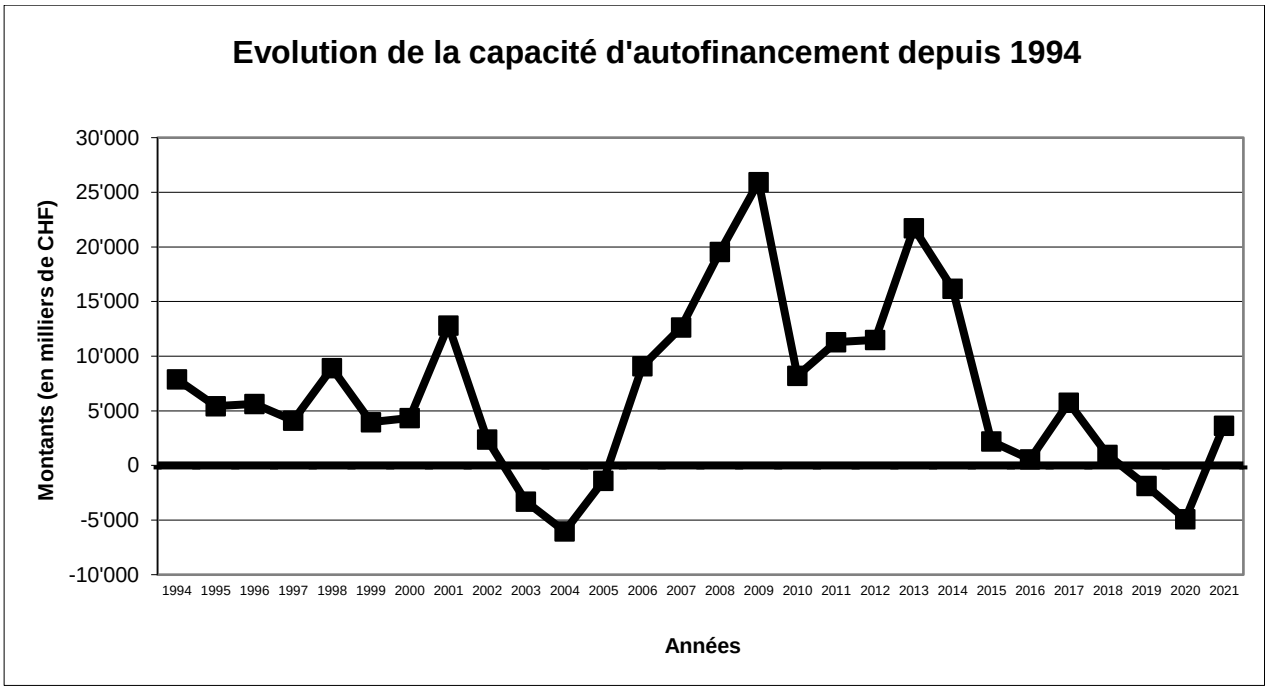

Durant les années 2003, 2004 et 2005, notre Commune a généré systématiquement des marges d'autofinancement négatives. Cela signifie que, durant ces années, la Ville de Pully devait non seulement s'endetter pour financer l'entier des investissements, mais également pour une partie du fonctionnement courant. D'ailleurs, ces années ont été marquées par une forte augmentation du niveau de l'endettement communal.

A l'inverse des années 2019 et 2020, l'année 2021 se solde par une marge d'autofinancement enfin positive de l'ordre de CHF 3.6 mios, soit une situation similaire à celles rencontrées lors des années 2006 à 2018. Ainsi, ce résultat est meilleur que l'objectif du programme de législature 2021-2026 qui prévoit une marge d'autofinancement proche de zéro.

C'est ainsi la somme approximative de CHF 12.6 mios qui a manqué durant l'exercice écoulé, afin de financer les investissements nets communaux. Il est important de préciser qu'au 1er janvier 2021, notre Commune possédait des liquidités dans différents comptes bancaires pour une somme proche de CHF 25.8 mios, ce qui explique une légère diminution de l'endettement communal de CHF 600'000.00 afin de se porter à la somme de CHF 134.4 mios au 31 décembre 2021.

6. Communication

Un communiqué de presse sera rédigé afin de présenter les comptes 2021. De plus, un article sera inséré dans le journal communal.

Les actions de communication à entreprendre seront définies en collaboration avec la Communication.

7. Programme de législature

Au chapitre des finances communales, le programme de législature 2021-2026 prévoit quatre objectifs :

1. ***Contenir la croissance de nos charges maîtrisables dans une enveloppe maximale de CHF 67.0 mios à l'horizon 2026, soit une augmentation moyenne de 1.7% par an :*** le bouclement es comptes 2021 montre des charges maîtrisables qui se situent aux alentours de CHF 57.2 mios, soit en légère hausse de l'ordre de 0.5% par rapport à celles constatées dans le cadre du bouclement des comptes 2020. On peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.
2. ***Contenir la croissance de nos charges salariales dans une enveloppe maximale de CHF 34.0 mios à l'horizon 2026, soit une augmentation moyenne de 2.7% par an :*** le bouclement des comptes 2021 montre des charges relatives aux autorités et personnel qui se situent aux alentours de CHF 30.2 mios, soit à un niveau légèrement inférieur à celui constaté dans le cadre du bouclement des comptes 2020. Par conséquent, la variation annuelle constatée lors du bouclement des comptes 2021 est conforme à l'objectif figurant dans le plan de législature.
3. ***Emprunter que pour le financement des investissements (petit équilibre) :*** le bouclement des comptes 2021 montre une marge d'autofinancement positive de l'ordre de CHF 3.6 mios. Par conséquent, la couverture du financement des investissements par des fonds propres constatée lors du bouclement des comptes 2021 est donc d'environ 22.3%, donc largement supérieure à l'objectif figurant dans le programme de législature. Ainsi l'objectif figurant dans le programme de législature est pour le moment atteint.

4. ***Maintenir notre endettement à un niveau inférieur ou égal à CHF 240 mios :*** le bouclement des comptes 2021 montre un endettement communal qui se situe à la somme de CHF 134.4 mios. ON peut ainsi considérer que l'objectif est pour le moment atteint.

8. Conclusions

Le résultat réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2021 est nettement moins mauvais que ce que prévoyait le budget 2021 modifié des demandes de crédits supplémentaires. Néanmoins, il est important de préciser que le décompte final 2020 des péréquations nous est favorable de l'ordre de CHF 4.9 mios. E plus, l'exercice 2021 a été également marqué par des recettes fiscales très importantes, notamment celles concernant l'impôt sur le bénéfice des personnes morales.

Par conséquent, sans ces deux éléments mentionnés ci-dessus, le résultat final du bouclement des comptes 2021 aurait été un déficit de l'ordre de CHF 13.0 mios, soit à un niveau bien plus proche de celui prévu dans le cadre de l'élaboration du budget 2021 (y compris les crédits supplémentaires).

Comme mentionné précédemment, la marge d'autofinancement réalisée durant l'exercice 2021 est positive et a donc permis de financer plus du 22% du total des investissements nets consentis durant l'année écoulée. Par conséquent, l'endettement de notre Commune a légèrement diminué de CHF 0.6 mio et se situe, au 31 décembre 2021, à hauteur de de CHF 134.4 mios.

Les prochaines années seront marquées par un programme d'investissements qui répond à une nécessité d'entretien minimum (réseaux souterrains, patrimoine communal), à une obligation légale (constructions scolaires) ou à l'évolution indispensable d'infrastructures par rapport aux besoins d'aujourd'hui (espaces publics, mobilité).

De plus, toutes les dépenses d'investissements font l'objet d'une priorisation stricte, lors d'une appréciation faite dans un premier temps par la Municipalité, mais qui doit évidemment être ensuite partagée et validée par le Conseil communal dans le cadre du processus démocratique usuel.

Il faut relever enfin que nos dépenses d'investissements sont supportables et ne sont pas à l'origine de la dégradation de nos finances. Elles impactent notre budget annuel par leur amortissement et par les intérêts des emprunts nécessaires. Cette dépense représente seulement 3.8% du total de nos dépenses et 11.0% de nos charges maîtrisables.

Il est à noter que les conditions du marché des emprunts restent très incertaines. En effet, les événements mondiaux actuels exigent beaucoup de l'économie et rendent la situation sur les marchés financiers et les taux d'intérêt peu claire. En effet, la guerre en Ukraine continue de faire monter les prix et d'alimenter des taux d'inflation déjà élevés. La pression inflationniste croissante est également ressentie par les banques centrales : comme elle l'avait annoncé avant la guerre en Ukraine, la banque centrale américaine (FED) a augmenté une première fois ses taux directeurs de 0.25% mi-mars. Une première hausse des taux de la Banque centrale européenne (BCE) est attendue au cours du second semestre 2022. Bien que la Banque nationale suisse (BNS) évolue dans le sillage de la BCE en matière de politique monétaire plus restrictive qu'attendue, fait fortement grimper les taux d'intérêts à long terme. Par conséquent, personne ne peut prédire l'évolution des taux d'intérêt. Il est toutefois clair que l'inflation jouera le rôle principal et déterminera le rythme des banques centrales.

Il convient de préciser encore que, sur le plan comptable, une partie de ces investissements pourra être amortie au moyen des réserves constituées ces dernières années. Celles-ci devraient donc permettre de faire face à un bon nombre de défis qui attendent notre Ville ces prochaines années.

Les effets liés au COVID-19 sont encore difficile à évaluer. En effet, il est encore trop tôt afin d'estimer les effets à long terme de cette crise majeure. Ces derniers devraient avoir des conséquences sur la facture sociale ainsi que sur le niveau des recettes fiscales. Seules les évolutions constatées durant les prochaines années nous permettront d'évaluer l'ensemble des conséquences du COVID-19.

Outre les conséquences liées à la crise sanitaire, le résultat légèrement négatif réalisé dans le cadre du bouclement des comptes 2021 est révélateur de quelques sujets de préoccupation pour les années à venir, déjà évoqués depuis plusieurs années.

En effet, notre participation au financement des charges péréquatives devrait continuer à progresser fortement dans le cadre du système péréquatif en vigueur, et ce, malgré le protocole d'accord entre le Conseil d'Etat et l'Union des Communes Vaudoises (UCV). Ce dernier n'améliorera en rien la situation financière de notre Commune. C'est pour cette raison que la Municipalité a refusé cet accord. Par conséquent, nous sommes bel et bien en présence d'un déficit que l'on peut qualifier de structurel.

Dans ce contexte et en regard également du budget 2022, la marge d'autofinancement prévisible pour les années à venir, sans ajustement de la fiscalité communale, devrait être proche de zéro. Cela signifie que notre Commune devrait certainement s'endetter afin de financer l'entier de ses investissements. Une telle situation ne devait pas durer, car elle a pour conséquence une progression rapide de l'endettement.

Ainsi, la maîtrise des charges sur lesquelles nous pouvons agir est un aspect important des finances communales et la Municipalité poursuit ses efforts dans ce domaine. Les comptes 2021 en sont l'illustration, puisque les charges maîtrisables constatées sont inférieures à celles de l'année 2019 (-2.9%). Par conséquent, la Municipalité se félicite des efforts qui ont été consentis par toute l'Administration communale durant l'année 2021 et ce, malgré les nombreuses difficultés rencontrées découlant de la crise sanitaire.

Vu ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers communaux, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Pully,

vu le préavis municipal N° 12-2022 du 4 mai 2022,
vu le rapport de la Commission des finances,

décide

1. d'approuver les comptes 2021 et donner décharge aux organes responsables ;

2. d'approuver les comptes 2021 de la Commission intercommunale de la STEP de Lausanne (CISTEP).

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 4 mai 2022.

Au nom de la Municipalité

Le syndic

G. Reichen

Le secrétaire

Ph. Steiner

Annexe(s) :
- brochures des comptes 2021
- comptes 2021 de la CISTEP
- attestation des comptes 2021 par la fiduciaire